

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	16

Date de la convocation :
28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 3 avril à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
28/03/2023

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe
Carpentier, Christian Carteyrade Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre
Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Daniel Weyh

Procurations : Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon,
Madame Sylvie Devassine donne procuration à Madame Josiane Julien,
Madame Mireille Gassier donne procuration à Madame Kati Moulet.

Absents excusés : Elodie Dolhadille Jansen, Alain Curtois, Françoise Turribio

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Daniel Weyh

Délibération n°D2023_21 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2023

Madame Françoise Turribio et Monsieur Alain Courtois, membres d'un bureau associatif, quittent la
séance.

Monsieur Carteyrade expose :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que chaque année de nombreuses associations sont
soutenues par la commune, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir
au public.

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt
local,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux
associations, étant précisé que tous les présidents des associations ont été reçus ou consultés afin de
pouvoir effectuer un bilan de l'activité de l'association, du nombre d'adhérents, des projets de
développement et des besoins pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions aux associations
pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations selon le détail ci-dessous. Les sommes
allouées seront prélevées sur le chapitre 65 article 65748.

ASSOCIATION	PROPOSITION 2023
Les Pitchounets	85 000,00 €
OCCE primaire	6 000,00 €
OCCE maternelle	2 630,00 €
JSOA	1 500,00 €
COS	1 400,00 €
Comité des fêtes	800,00 €
AGV	750,00 €
Joyeux lurons	500,00 €
La mascotte	500,00 €
Tennis	500,00 €
Baïla la vida	150,00 €
ACC	500,00 €
Récrés d'Aubord	500,00 €
RTT	500,00 €
Le trident	500,00 €
CAPA	500,00 €
La boule joyeuse	400,00 €
Highlihts	150,00 €
Copains d'Aubord	300,00 €
A chacun son Isa Gym	300,00 €
De fil en aiguille	150,00 €
Prévention routière	50,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Grpmt sanitaire apicole	300,00 €
TOTAL PREVISIONNEL	103 930,00 €

Votes pour : 16

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
André BRUNDU



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 04/04/2023

Et publication ou notification du 04/04/2023